

TARIF

12A

PARCS THÉMATIQUES,
ONTARIO PLACE
CORPORATION

En bref

Période de la licence :
un an
(de janvier à décembre)

Redevance :
2,59 \$ par assistance de
1 000 personnes plus
1,5 % des coûts d'exécution
musicale par des interprètes
en personne

Date limite :
paiement de 50 % des
droits selon une estimation
de l'assistance et les coûts
d'exécution musicale le
30 juin. Solde payable le
1^{er} octobre

Formulaire de licence de
musique :
socan.ca/formulaire/12A

Licence pour faire jouer (exécuter
publiquement) de la musique dans des
parcs thématiques, Ontario Place et dans
des établissements semblables*

Calcul de la redevance :

2,59 \$ 1,000 personnes d'assistance pour chaque journée à des œuvres musicales sont exécutées, chiffre arrondi au millier près, plus 1,5 % des coûts d'exécution musicale par des interprètes en personne.

Les «coûts d'exécution musicale par des interprètes en personne » désignent les dépenses directes de toute nature (en argent ou autrement) payées par le titulaire de la licence ou en son nom pour tout divertissement au cours duquel des œuvres musicales sont exécutées sur les lieux par des interprètes en personne. Ces coûts ne comprennent pas les dépenses pour les décors de scène, l'éclairage, le design du spectacle ou les costumes, ni les dépenses de rénovation, d'agrandissement, d'ameublement ou d'équipement.

Calculez votre redevance : socan.ca/calculatrice/12A

Si vous avez d'autres utilisations de musique, veuillez nous contacter ou essayez le Sélecteur de licence à socan.com.

* Ne comprend pas Canada's
Wonderland, qui est couvert par
le tarif 12B.

SOCAN

Licenciés actuels : 1.866.944.6224
Nouveaux comptes : 1.866.944.6211
licence@socan.ca
socan.ca

À des fins d'information seulement. Pour le texte complet du tarif, veuillez consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site socan.ca/fr/licensees/music-use ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur du Canada au www.cb-cda.gc.ca.